



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Trente-neuvième session**

Genève, 20-24 juin 2011

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session****Additif****Liste des documents****1. Adoption de l'ordre du jour**

ST/SG/AC.10/C.3/77	Ordre du jour de la trente-neuvième session
ST/SG/AC.10/C.3/77/Add.1	Liste des documents

Documents de base

ST/SG/AC.10/1/Rev.16	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type, seizième édition révisée
ST/SG/AC.10/11/Rev.5	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Manuel d'épreuves et de critères, cinquième édition révisée
ST/SG/AC.10/30/Rev.3	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), troisième édition révisée
ST/SG/AC.10/C.3/76	Rapport du Sous-Comité sur sa trente-huitième session
ST/SG/AC.10/38 et Add.1 à 3	Rapport du Comité sur sa cinquième session

2. Explosifs et questions connexes

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

3. Inscription, classement et emballage

- a) Propositions d'amendements à la liste des marchandises dangereuses du chapitre 3.2
- | | |
|--|---|
| ST/SG/AC.10/C.3/2011/9
(Royaume-Uni) | Transport en quantités limitées d'amiante des numéros ONU 2212 et 2590 |
| ST/SG/AC.10/C.3/2011/10
(République de Corée) | Modification de la désignation officielle de transport du numéro ONU 1263 |
- b) Classement des matières liquides visqueuses de la classe 3 dans le groupe d'emballage III
- | | |
|-----------------------------------|---|
| ST/SG/AC.10/C.3/2011/20
(IATA) | Classement des matières liquides visqueuses de la classe 3 dans le groupe d'emballage III |
|-----------------------------------|---|
- c) Divers
- | | |
|------------------------------------|--|
| ST/SG/AC.10/C.3/2011/3
(Suisse) | Instruction d'emballage P906 |
| ST/SG/AC.10/C.3/2011/4
(ICCA) | Modification de l'instruction d'emballage P404 |
| ST/SG/AC.10/C.3/2011/19
(DGAC) | Instruction d'emballage P602 |

4. Systèmes de stockage de l'électricité

- a) Essai des batteries au lithium
- Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.
- b) Condensateurs au lithium-ion
- | | |
|------------------------------------|---|
| ST/SG/AC.10/C.3/2011/14
(Japon) | Nouvelle désignation officielle de transport des condensateurs asymétriques |
|------------------------------------|---|
- c) Batteries au lithium endommagées, défectueuses, ou au rebut
- | | |
|--|--|
| ST/SG/AC.10/C.3/2011/15
(Allemagne) | Transport des batteries au lithium endommagées |
|--|--|
- d) Emballages pour grandes batteries
- | | |
|-----------------------------------|---|
| ST/SG/AC.10/C.3/2011/21
(PRBA) | Disposition spéciale 310: emballages pour grandes batteries au lithium produites comme prototypes ou produites en série limitée |
|-----------------------------------|---|
- e) Divers
- Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

5. Propositions diverses d'amendements au Règlement type pour le transport de marchandises dangereuses

a) Emballages

ST/SG/AC.10/C.3/2011/7 (Royaume-Uni)	Épreuves de vibration pour GRV d'une masse brute supérieure à 1 500 kg contenant des liquides
ST/SG/AC.10/C.3/2011/11 (Autriche et Allemagne)	Emballages d'une contenance supérieure à 450 litres – 6.1.1.1 e)
ST/SG/AC.10/C.3/2011/12 (Allemagne)	Prévention des décharges dangereuses d'électricité statique
ST/SG/AC.10/C.3/2011/13 (Allemagne)	Masse des emballages de secours

b) Citernes mobiles

ST/SG/AC.10/C.3/2011/1 (Espagne)	Modification de la section 6.7.2.15
-------------------------------------	-------------------------------------

c) Marquage et étiquetage

ST/SG/AC.10/C.3/2011/5 (Royaume-Uni)	Description des étiquettes, des plaques-étiquettes, des symboles, des inscriptions et des marques
ST/SG/AC.10/C.3/2011/16 (EIGA)	Marquage des récipients à gaz
ST/SG/AC.10/C.3/2011/17 (ICCP)	Marquage de la date de fabrication sur les emballages des types 1H et 3H
ST/SG/AC.10/C.3/2011/18 (DGAC)	Utilisation du marquage désignant les quantités limitées dans le transport aérien

d) Divers

ST/SG/AC.10/C.3/2011/2 (Espagne)	Proposition d'harmonisation du transport des marchandises dangereuses par mer et par route
-------------------------------------	--

6. Échange de données informatisé aux fins de documentation

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

7. Coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

8. Harmonisation générale des règlements de transport de marchandises dangereuses et du Règlement type de l'ONU

ST/SG/AC.10/C.3/2011/2 (Espagne) Proposition d'harmonisation du transport des marchandises dangereuses par mer et par route

ST/SG/AC.10/C.3/2011/8 (Royaume-Uni) Affectation de matières du groupe d'emballage I à différentes rubriques ONU. Différences entre le Règlement type de l'ONU et le RID/ADR/ADN.

9. Principes directeurs du Règlement type

ST/SG/AC.10/C.3/2011/6 (Royaume-Uni) Amendements aux principes directeurs: emballages

10. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

11. Questions diverses

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

12. Adoption du rapport
